



Le Sénégal dans son appropriation de la Réforme LMD : déclinaison locale d'une Réforme « globale »

Jean-Alain Goudiaby*

Résumé

Nombreuses sont les mutations qui affectent les formes et les modes de fonctionnement des systèmes d'enseignement supérieur. Le Sénégal, à l'instar de plusieurs pays africains, s'est orienté vers la mise en place de la Réforme LMD au sein de son système d'enseignement supérieur. Cette Réforme va transformer plusieurs aspects et considérations du système. Elle tente, en même temps, de solutionner des problèmes récurrents en soulevant des enjeux importants pour le Sénégal. Comment cette réforme, pensée pour l'Europe, est-elle prise en compte dans la dynamique de construction du système sénégalais d'enseignement supérieur ? Quels enjeux cela pose-t-il ? Quelles sont les réponses apportées et les limites de l'application de cette Réforme ? Ce sont là les questions auxquelles notre contribution répondra. Nous montrons, dans le contexte de précarité où se trouvent les universités sénégalaises, que l'appropriation de la Réforme LMD se joue entre l'arrimage à un modèle globalisant et l'ancrage au contexte local.

Mots-clés : LMD ; Enseignement supérieur ; Sénégal ; Universités ; Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Université Gaston Berger de Saint-Louis ; Coopération ; internationalisation ; Réforme.

Abstract

Many transformations affect the forms and modes of operation of higher education systems. Senegal, like many African countries, has moved towards the implementation of the BMD reform in its higher education system. This reform will transform many aspects and considerations of the system. It tries, at the same time, to resolve recurrent problems by raising important issues for Senegal. How this reform, thought for Europe, is considered in the building process of the

* Université de Toulouse 2 (France).

Senegalese higher education system? What challenges does it pose? What are the responses given and the limits to the implementation of this reform? These are the questions our contribution will answer. We show, in the context of the precariousness that Senegalese universities are experiencing, that the adoption of the BMD reform is at stake between binding oneself to a globalizing model and being rooted to the local context.

Keywords: BMD, Higher Education, Senegal, Universities, Cheikh Anta Diop University of Dakar, Gaston Berger University of Saint-Louis, Cooperation, Internationalization, Reform.

Introduction

Les universités sont le reflet, à la fois des contraintes et des contradictions, de la société qui les engendre et qui les soutient. À la mondialisation de l'économie vient s'ajouter celle du savoir. Celle-ci induit pour le Sénégal des ajustements à opérer, des réformes à conduire et des objectifs à tenir. Ainsi, les universités sénégalaises semblent devoir évoluer au sein d'un vaste ensemble : celui du marché des formations du Supérieur, avec une harmonisation et une mise aux normes importantes. L'appropriation de la Réforme LMD, dite aussi processus de Bologne, par le Sénégal doit être appréhendée dans ce contexte mais également en fonction d'une dynamique de construction interne du système d'enseignement supérieur. Plusieurs pays africains se sont résolument tournés, souvent sans en avoir eu trop le choix, vers la mise en place de cette Réforme pensée à la base pour l'Europe. Considérée comme « une voie de salut » par certains ou comme « copier coller » par d'autres, cette Réforme bouscule plusieurs aspects et considérations. Elle tente, par la même occasion, de proposer une solution à un certain nombre de problèmes récurrents tout en soulevant des enjeux importants. Nous nous proposons d'en voir quelques aspects.

En partant de nos recherches, cette contribution sera structurée en quatre points. Pour mieux comprendre les enjeux que nous abordons, nous présentons d'abord quelques éléments de cadrage de l'évolution du système d'enseignement supérieur du Sénégal. Nous montrons par la suite que l'appropriation de la Réforme LMD répond à une logique d'intégration dans un contexte globalisé de l'enseignement supérieur. Dans une troisième partie, nous abordons la question de la déclinaison locale de cette Réforme et des changements qu'elle est supposée produire. Dans une dernière partie, nous nous interrogeons sur les conditions de la mise en œuvre du LMD. Nous remarquons, en définitive, que les conditionnalités pour passer dans une Réforme aussi importante ne sont pas totalement réunies.

Le Sénégal et ses universités

L'histoire de l'Université sénégalaise remonte à la période qui a précédé les Indépendances. En effet, l'Université de Dakar, première université de l'Afrique de l'Ouest francophone, fut créée en 1957 par la France. Cette université, conçue et administrée comme une université française, avait pour vocation de former les cadres et administrateurs dont les territoires colonisés avaient besoin (Affa'a 2002:39). C'est ainsi que l'Université de Dakar avait une vocation sous-régionale dans le sens où elle devait accueillir les différents cadres des autres pays, notamment de l'AOF. On comprendra dès lors que le Sénégal a longtemps joué un rôle pionnier dans l'implantation de l'enseignement supérieur.

Dans les années 1970, au sortir des Indépendances¹, l'Université sénégalaise commence à rencontrer ses premières crises² importantes (faiblesse des moyens, difficultés de redéfinition de la politique...). On assiste ainsi à une Université livrée à elle-même et dépendante, s'efforçant de faire face aux impératifs de développement. C'est ce qui allait conduire les différents acteurs aux États Généraux de l'Éducation et de la Formation (EGEF), tenus en 1981. C'était l'occasion d'effectuer un diagnostic réel du système éducatif et de proposer des réformes allant dans le sens d'une meilleure adaptation du système aux réalités sociales, culturelles et économiques. Toutefois, force est de constater que les EGEF n'auront pas permis de changer le système en profondeur. Les recommandations ne sont pas suivies et les propositions sont restées à l'état de projets. On remarquera par conséquent la faiblesse du politique dans la conduite des réformes préconisées comme le changement des programmes de formation. L'Université Cheikh Anta Diop montrait déjà des signes d'essoufflement rendant inéluctable la création d'une autre université.

En 1990 l'Université Gaston Berger voit le jour. Dès sa naissance, cette université se voulait différente : elle instaure un *numerus clausus*, faisant de la sélection à l'entrée une de ses règles. De plus, elle met, à la place des facultés, des Unités de Formation et de Recherche (UFR) devant permettre une meilleure adaptation du système aux réalités sociales. Mais cette rupture correspond également au moment où la France transforme ses facultés en UFR notamment avec les lois Faure et Savary. On ne peut que douter de la « liberté de pensée » ou de l'originalité dont ont fait preuve les autorités de l'époque. Autrement dit, l'instauration des UFR n'est rien d'autre, encore une fois, qu'une inspiration française.

Les problèmes diagnostiqués restent d'actualité. Ce qui allait conduire à une autre grande manifestation réunissant environ 400 délégués provenant de divers secteurs de l'enseignement supérieur : il s'agit de la Concertation sur l'Enseignement Supérieur (CNES) tenue entre 1992 et 1993. À la rentrée universitaire d'octobre 1994, le gouvernement met en place le Programme d'Amélioration de

l'Enseignement Supérieur (PAES) qui ne s'inspire pas des conclusions de la CNES (Ndiaye 2005:121) mais des recommandations d'organismes extra étatiques. Dans cette mouvance, la Banque Mondiale s'invite dans le jeu de gestion des universités. Cette implication va jusqu'à préconiser la réduction des dépenses publiques et la libéralisation du secteur (Banque Mondiale 1992).

Ces dispositions, combinées avec la mise en accusation des universités publiques, allaient conduire à l'accord cadre de 1995 donnant naissance à la première université privée du Sénégal : l'Université Dakar Bourguiba. À la suite de celle-ci va se créer une floraison d'instituts privés de formation supérieure et plusieurs autres universités. L'enseignement supérieur privé se développe en investissant des créneaux très peu explorés par les universités publiques : les formations professionnelles, notamment dans le domaine du tertiaire.

Cette configuration perdure jusqu'à une date très récente. En 2006-2007, le Sénégal décide de mettre à jour sa carte universitaire. Deux universités publiques se créent (l'Université Polytechnique de Thiès et l'Université de Ziguinchor) de même que le Collège universitaire de Bambey. Pour les différents responsables de ces nouvelles entités, il ne faut surtout pas reproduire l'expérience de Dakar, « la grosse tête qui fait mal », mais s'inscrire dans une dynamique de rupture intégrant les différentes évolutions du monde universitaire.

À travers ce rapide repérage historique, nous remarquerons que le processus de Réforme de l'enseignement supérieur au Sénégal est une démarche extrêmement lente. Les difficultés diagnostiquées, il y a plus de vingt ans, ne sont pas encore totalement résolues, notamment l'adaptation des formations au marché de l'emploi, la prise en compte de nouveaux métiers dans les formations proposées à l'Université publique...

L'enseignement supérieur au Sénégal est un système qui se cherche et qui se construit. En même temps qu'il se construit, en tentant de répondre à ses difficultés internes, il intègre une certaine évolution du système mondial de l'enseignement supérieur. Cette évolution se caractérise ici par la Réforme LMD. Ce à quoi l'on assiste avec l'épisode de cette réforme, c'est avant tout à un pas de plus dans le sens de l'arrimage d'un système périphérique et régional à un autre qui est mondial. Cet arrimage est facilité par les autorités locales et autres structures supranationales. Il est donc apparu aux autorités universitaires sénégalaises de devoir se lancer dans cette réforme, pensée à l'origine pour l'Europe. L'enjeu important sera de s'approprier le processus de Bologne, c'est-à-dire de l'adapter au contexte local en tenant compte de ses dysfonctionnements.

Le LMD : une affaire de « train ». L'arrimage du Sénégal à la Réforme LMD

Il est de plus en plus admis dans l'espace universitaire sénégalais que la Réforme LMD est incontournable, indispensable, et que la dynamique locale de construction n'y échappera pas ; car cette Réforme s'impose à tout le monde.

Pour parler de la mise en œuvre de cette réforme, nous utiliserons la métaphore du train. La Réforme LMD serait considérée comme un train partant d'un point A (situation actuelle des universités) vers un point B (situation souhaitée, qui peut parfois être très différente d'une université à l'autre) avec des haltes, des moyens, etc. Comme dans le cadre d'un voyage, il faut préparer ses affaires, effectuer sa réservation pour ne pas être un voyageur clandestin et être au rendez-vous le jour du départ. Il arrive parfois que l'on prenne le train précipitamment, sans réservation et des fois sans payer son titre de voyage.

Le train de la Réforme LMD est en marche. L'espace européen de l'enseignement supérieur a déjà pris place dans les wagons. Plusieurs pays africains sont, soit en train de préparer leurs affaires (les modalités de l'intégration dans la Réforme LMD), soit sur le quai à attendre le train, soit déjà embarqués sur le train de la réforme. Le système sénégalais d'enseignement supérieur, à lui seul, cumule ces trois étapes. La plupart des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES), de même que quelques écoles périphériques de l'Université Cheikh Anta Diop, telles que l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentaires sont déjà dans la réforme. L'Université Gaston Berger³ et d'autres composantes de l'Université Cheikh Anta Diop sont sur le quai, prêtes à basculer dans la réforme. Les nouvelles universités (celles de Thiès et de Ziguinchor), de même que les plus importantes composantes de l'Université Cheikh Anta Diop (Faculté de Lettres et Sciences humaines, Faculté de Droit, par exemple) sont encore dans la déclinaison des modalités pour une intégration plus ou moins proche dans la réforme, en sachant que pour 2009, toute l'Université Cheikh Anta Diop devrait avoir adopté la réforme.

L'appropriation de la Réforme LMD répond tout d'abord à une logique d'intégration dans un contexte globalisé de l'enseignement supérieur. En d'autres termes, il s'agit pour les acteurs locaux de se mettre dans une perspective mondialisée des formations du supérieur, de prendre le « train » en marche. Le modèle qu'impose la Réforme LMD tend à être universel, tout du moins européen. Sachant que l'Europe, notamment la France, demeure le continent qui échange le plus avec le Sénégal ; parce qu'il y a ces échanges, parce que les liens économiques et scientifiques sont assez forts, les universitaires, dans leur très grande majorité, trouvent que pour « rester dans la course », il est impératif d'intégrer cette réforme. Comme le faisait remarquer un des responsables de cette question au niveau de l'Université de Dakar : « tout le monde dit 'c'est

nécessaire, c'est un mal nécessaire'. Même si nous ne voulons pas, on ne peut pas rester à pleurnicher. Si nous ne le faisons pas, nous allons être débordés par les autres universités ». [Entretien E09, réalisée le 09/07/07]

Ainsi, intégrer la Réforme LMD ne devient plus un choix, mais une contrainte qu'il faut intégrer. De plus, prendre le train en marche aurait pour finalité de permettre aux enseignants et surtout aux étudiants de pouvoir se mouvoir dans un espace universitaire plus large. La mobilité, la possibilité d'échanger avec les autres sont souvent avancées pour justifier le caractère incontournable de la réforme. « C'est pour faciliter la mobilité. Il est important que nous prenions le train en marche, que nos étudiants puissent faire leurs études ailleurs sans avoir le problème des équivalences et autres ». [Entretien E02, réalisé le 23/02/07]

C'est donc sous couvert de cette mobilité, de la visibilité des formations, pour les échanges avec le Nord notamment, que les universités acceptent le caractère incontournable de la réforme. Il y a là un refus d'isolement, défendu par les responsables universitaires. En effet, si l'on regarde les différents partenariats et conventions universitaires, on remarquera l'existence de plusieurs maillages : au niveau de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Asie et du Pacifique et qu'il existe même des équivalences entre grandes zones universitaires. L'Afrique au Sud du Sahara semble être un îlot dans ce maillage. C'est d'ailleurs ce qui explique, entre autres, que le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) est plutôt favorable⁴ à l'intégration de ses pays membres dans cette réforme. De plus, avec l'évolution des conventions économiques, l'enseignement supérieur ne se limite plus aux espaces nationaux (Breton et Lambert 2003), particulièrement depuis que l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) a fixé les modalités⁵ dans lesquelles les entrepreneurs peuvent investir dans douze secteurs de services, y compris l'éducation.

L'internationalisation⁶ de l'enseignement supérieur devient une dimension non négligeable dans la conduite des politiques universitaires. Par conséquent, la qualité de l'enseignement supérieur, la valeur des diplômes, l'excellence, se mesurent aussi à l'aune de certaines dispositions pratiques qui permettent de justifier d'une valeur académique et professionnelle aussi bien à un niveau international que national. La dimension internationale constitue un élément de mesure par rapport à ce qui se fait au sein des universités au point que la nécessité de former des professionnels de façon spécifique pour le Sénégal peut souvent être occultée. Par exemple, il était question de former des professionnels de la santé en cinq ans. Mais cette proposition n'a pas été acceptée par certains « puristes » de la Faculté de Médecine de Dakar. L'argument avancé était que ces nouveaux diplômes n'auraient pas d'équivalence avec l'Europe, en particulier. On pourra toujours se poser la question : pour qui sont les formations proposées

dans les universités publiques ? Est-ce pour répondre à une question sociale précise, ici de santé ? Ou bien, est-ce pour pouvoir échanger avec d'autres ? Ce créneau de formation sera d'ailleurs exploité par une université privée la St. Christopher Iba Mar Diop College of Medicine de Dakar.

Cet exemple cache des rapports de force défavorables aux pays du Sud et en même temps la nécessité de se référer toujours à une norme extérieure pour légitimer ce qui se fait sur place. Dès lors, la Réforme LMD n'est pas toujours vécue comme un choix politique avéré mais comme une contrainte de globalisation. De ce fait, elle oblige à reconsidérer la politique universitaire nationale posant ainsi la problématique de son autonomie dans sa dynamique de construction.

Il faut savoir que, même si on a assisté à des résistances dès le début de la mise en place du système LMD, la démarche semble être globalement acceptée. Les composantes les plus réticentes furent les enseignants et les étudiants. Ils se rendent compte désormais, avec la nouvelle carte universitaire, avec les autres pays du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO)⁷, du CAMES et du Maghreb qui adoptent le LMD, qu'il y a un risque d'être isolé.

Cette relative acceptation résulte de deux faits : les différentes stratégies adoptées dans la mise en œuvre de la Réforme et le caractère même de celle-ci. Dans cette mise en œuvre, deux éléments méritent d'être notés : la stratégie du « basculement progressif » (chacun prend le train à son rythme, ne rentrent dans la réformes que les écoles, facultés et UFR qui sont prêtes) et la démarche participative modulée (il s'agit de faire participer les différentes composantes de l'Université à différents niveaux de l'élaboration de la réforme).

De plus, du fait qu'elle soit considérée comme incontournable et non du fait que les acteurs trouvent en elle une pertinence avérée dans la résolution des problèmes auxquels sont confrontées les universités sénégalaises, la Réforme LMD avait plus de chance de s'imposer dans l'agenda politique. Elle devient, de ce fait, un point de référence dans la conduite des politiques universitaires.

Toutefois, nous remarquerons que dans la vision de cette réforme, deux orientations s'opposent : celle qui la considère comme une dimension de l'internationalisation des universités et qui justifie sa mise en œuvre à travers une simple démarche d'arrimage à un modèle (être dans le train) et celle qui la considère comme un cadre d'action dans lequel les acteurs ont la possibilité de se mouvoir. Ainsi, pour les dépositaires de cette deuxième posture, la Réforme LMD offre le cadre qui permet de pouvoir repenser certains travers du système d'enseignement supérieur sénégalais. La démarche sous-jacente est donc – en partant des réalités et de l'histoire des institutions universitaires, de la relecture faite des recommandations des EGEF et de la CNES – de « s'inspirer » de la

Réforme initiée en Europe. Dès lors, le LMD n'est plus qu'une affaire de train mais également une affaire de cadre d'actions dans lequel il est possible de penser, d'être inventif et par conséquent de l'adapter aux réalités sociales.

La déclinaison locale du LMD : adapter la Réforme aux réalités du système d'enseignement supérieur

L'adaptation de la Réforme LMD aux réalités sociales locales ne doit pas se lire en termes techniques mais au niveau des contenus de formation, des filières. Par adaptation, nous entendons le fait que l'Université épouse les contours de son milieu et puisse répondre aux besoins générés par celui-ci.

« C'est l'ancrage que nous visons et c'est en cela que la Réforme nous intéresse. En soi, le système LMD ne nous concerne pas, ce sont les européens qui ont fait cela pour avoir un espace académique (...). Nous avons nos raisons propres (...) s'il n'avait pas été créé, on était arrivé à un point tel qu'il fallait développer une réflexion pour changer le cadre qu'on avait et qui n'était plus adapté » disait un Recteur d'université [Entretien E05, réalisé le 01/06/07].

On remarquera que la Réforme LMD présente une « fenêtre d'opportunité⁸ », pour reprendre l'approche théorisée par J. Kingdon (Kingdon 1984), pour les acteurs locaux. Selon Kingdon, en effet, pour qu'un problème soit porté à l'agenda politique, il faut que l'on assiste à un couplage⁹ de trois courants que sont ceux des problèmes, des solutions et de la politique. Le courant des problèmes fait ici référence à la définition et à la perception, par les autorités universitaires, de la situation problématique dans laquelle se trouve le système d'enseignement supérieur : moyens financiers insuffisants, taux d'échec important (notamment pour les étudiants de premier cycle), taux d'insertion professionnelle faibles, rentabilité limitée des formations liée à leur inadaptation au contexte local... La Réforme LMD se situe donc dans le courant des solutions¹⁰. En d'autres termes, le système LMD offrirait des possibilités dans l'adaptation des formations au tissu économique et répondrait par la même occasion à certains enjeux de développement. Car pour certains responsables, ce système est avant tout une question de contenant, de format, de cadre, de système de référence. Tout dépendra de l'ingéniosité de ceux qui doivent le mettre en œuvre. « C'est comme la norme ISO » dira un des Recteurs et d'ajouter « Ce n'est pas la qualité, c'est le format de la qualité. Donnez-moi le format LMD, je peux vous mettre n'importe quoi et le faire valoir au USA ». [Entretien E06, réalisé le 26/03 /07]

On peut donc valablement considérer, pour ces acteurs, que le LMD est avant tout une question de méthodologie, d'organisation de l'enseignement supérieur. Il s'agirait à ce niveau de conduire des changements qui puissent permettre d'être en phase avec les canaux internationaux tout en restant en phase avec les réalités sociales. Le LMD serait donc un alibi pour changer, transformer le système

d'enseignement supérieur du Sénégal, en somme l'adapter à la réalité sociale locale. Ce qui sous-entend que les acteurs locaux sont censés acquérir, pour eux, le pouvoir d'adaptation aux réalités modernes que recèle cette réforme. Car si l'on considère la Réforme que d'un point de vue africain, l'accès au LMD n'est qu'une fuite en avant. Mais comment s'opère ou tente de s'opérer cette adaptation aux réalités sociales locales ?

Tout d'abord, par la recomposition des formations qu'exige la Réforme, les universitaires en profitent pour effectuer un toilettage des programmes de formation. À l'Université Cheikh Anta Diop tout comme à l'Université Gaston Berger, des formations nouvelles sont mises en place. Une des nouveautés qu'il convient surtout de noter, est le fait que les nouvelles maquettes de formations sont souvent travaillées avec des acteurs du monde économique. Ce qui permet une meilleure implication de ces acteurs dans la formation des étudiants (implication déjà facilitée par les nouveaux textes érigeant les nouvelles universités) et de prendre en compte les besoins et les évolutions du marché de l'emploi à travers l'employabilité¹¹ des étudiants. « Un diplômé universitaire peut être employable s'il maîtrise une série de compétences qui, à un moment donné, deviennent nécessaire dans le marché du travail dans un domaine de travail particulier » (Masjuan 2005:261). L'Université met donc en place des formations professionnelles à travers une offre diverse et variée de Masters qui doivent favoriser l'employabilité des étudiants. C'est une des dimensions importantes de la réforme.

« La troisième mission [du LMD] qui me semble essentielle et que jusqu'ici l'Université n'a pas franchement prise en compte, est celle de l'employabilité, de l'insertion de nos diplômés. (...) nous pensons mettre en place des filières professionnelles ou « professionnalisantes » à côté de nos filières académiques qui aideraient nos étudiants, à la sortie de l'Université à trouver des emplois plus rapidement et plus efficacement » (Ndoye 2007: 9).

Ceci explique d'ailleurs pourquoi les universités impulsent la Réforme à partir des formations du M, le L et le D n'étant concernés que par la suite. Cette nouvelle architecture des diplômes pourrait aider, dans l'absolu, à répondre à la fois à la question de l'efficacité interne (augmentation du taux de réussite) et externe (visibilité des formations et augmentation du taux d'insertion professionnelle).

La déclinaison locale de la Réforme LMD se traduit donc par un rapprochement entre l'espace universitaire académique et l'espace économique professionnel : « L'Université veut se montrer moins arrogante et plus ouverte au milieu en collaborant avec tous les acteurs de la société. (...) Il n'est plus question de rester dans nos laboratoires et nos bureaux pour concocter des programmes et venir les enseigner sans tenir compte des besoins de notre milieu

et de notre environnement économique, social et culturel. (...) Nous ne voulons plus être seuls à penser et à réaliser notre enseignement et notre recherche » (Ndoye 2007:11).

Cette déclinaison locale se traduit également par une nouvelle stratégie de recherche de financement supplémentaire pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il faut savoir que les universités publiques sont entièrement financées par l'Etat et que 90 pour cent du budget est consacré aux dépenses sociales et salariales. D'où l'urgence de trouver des ressources additionnelles pour optimiser le fonctionnement des institutions universitaires. Cette mesure se concrétise à travers la fonction de service. Il s'agit tout d'abord pour l'Université de mettre en place des formations payantes (sous forme de formation continue) en direction des entreprises. Ensuite, il s'agira de monter des formations qui intéressent des acteurs privés et qui seraient prêts à les cofinancer (exemple du projet de Master sur la Migration de l'Université Cheikh Anta Diop). Enfin, il est question de travailler davantage le lien entre Université et Entreprise à travers des relations directes de coopération et d'expérimentation. L'Université Gaston Berger, par exemple, met à la disposition des entreprises plus de 20 ha dans un projet appelé « Domaine d'initiative et d'innovation économique ». Ce projet permet de lier recherche et innovation, de faciliter des stages de formation et /ou de perfectionnement pour les étudiants et peut-être de fournir des emplois à la clef. De plus, par le biais d'une convention, les équipements mis en place par les entreprises appartiendront à l'Université. Ce qui permet à cette dernière de louer à un prix encore plus élevé ses terres et d'avoir encore d'autres financements.

La mise en œuvre du LMD va redessiner les contours des formations de même que les contenus. Cela est prévisible. Mais ce dont on se doute le moins, c'est le repositionnement des composantes internes de l'Université que la Réforme va occasionner. En effet, le Personnel administratif, technique et de service (PATS), qui était jusqu'à une période très récente peu considéré, va plutôt occuper une place charnière dans la nouvelle configuration des universités. En effet, avec la mise en place des crédits capitalisables et de l'autonomisation des parcours de formations et de l'étudiant, les PATS seront amenés à occuper des places stratégiques. C'est d'ailleurs ce qui a amené les syndicats de PATS de Saint-Louis (SYNTUS) et de Dakar (CATUS) à organiser la formation de leurs membres. Ces derniers seront des acteurs à part entière dans la mise en œuvre du LMD. Ce qui équilibre les rapports de force au sein de l'Université en redonnant du pouvoir, au sens crozorien du concept, à cette catégorie de personnel.

En somme, la déclinaison locale du LMD se traduit par une transformation des programmes et des formations, par une nouvelle politique financière des universités et par un rééquilibrage interne des rapports de force. Toutefois, ce sera à l'expérience que l'on mesurera le contenu de cette Réforme. En effet, les

réformes qui ont précédé celle-ci, qui n'est assurément pas la dernière, ont montré que l'enthousiasme de départ a été battu en brèche par les difficultés au moment de l'application. Il nous est possible, à partir de là, de relever un certain nombre d'inquiétudes ou de questionnements dans cette appropriation de la réforme.

Des fausses évidences de la Réforme LMD aux limites de son application

La Réforme LMD se cristallise autour de trois pôles importants qui doivent se combiner dans un même élan :

- la déclinaison des diplômes en 3, 5, et 8 années d'études ;
- la question de la mobilité, à travers la capitalisation et le transfert des crédits ;
- la question de l'assurance qualité.

En considérant ces trois pôles dans le contexte sénégalais, on ne peut que se poser des questions. D'abord la mobilité. Il est dit que le LMD permettra la mobilité, notamment Sud – Nord, des étudiants avec l'instauration de crédits capitalisables et transférables. Mais c'est oublier que les règles de mobilité obéissent aussi à d'autres modalités liées à la question financière, mais aussi aux droits d'accès aux territoires choisis. Ce droit d'accès, que l'on appelle politique des visas ou loi de « l'immigration choisie » ou de « l'immigré choisi » (en parlant de la France, par exemple) conditionne pour beaucoup cette mobilité des étudiants dans l'espace mondialisé des formations du supérieur. Autrement dit, l'étudiant de 1^{er} cycle de Lettres Modernes, d'une université comme celle de Dakar, ne pourra pas venir aisément en France (car le Sénégal envoie essentiellement ses étudiants en France) pour continuer à capitaliser ses crédits. Ainsi, la politique des visas ne sera pas favorable à la filière des Lettres Modernes, considérée par certains comme peu rentable (donc peu « bankable », c'est-à-dire peu porteuse de promesse de bénéfices futurs). « Notre » étudiant en Lettres aura plus de difficultés que son camarade inscrit dans une filière comme les Sciences de l'Ingénieur. Comme le rappellent Davidenkoff et Kahn « les étrangers – dont la personnalité et le talent constituent des atouts pour le développement et le rayonnement de la France – bénéficieront d'une carte de séjour de trois ans » (Davidenkoff et Kahn 2006:193). À cela, il convient d'ajouter la question financière et les stratégies familiales dans le parcours de formation des étudiants.

De plus, la mobilité est synonyme de « retour » et non de migration, c'est-à-dire qu'elle suppose un ancrage dans le territoire ou dans l'Université d'origine, un bref séjour dans un autre pays ou une autre université et un retour dans le pays ou l'Université de départ (exemple du programme ERASMUS en Europe).

Ces trois moments sont importants dans le cadre d'une politique de mobilité. Or, beaucoup d'étudiants du Sud (le Sénégal n'échappe pas à la règle), une fois leurs études terminées, ne rentrent pas dans leur pays d'origine. Certainement parce que les conditions de retour et d'exercice du métier ne sont pas réunies. Mais, force est de constater que cette plus-value scientifique et technique ne profite pas toujours aux pays de départ. Partant de là, peut-on valablement considérer la mobilité comme un atout dans le développement des universités sénégalaises et africaines ?

Le LMD instaure l'assurance qualité comme une de ses composantes essentielles. De ce fait, nous sommes en droit de penser que ce qu'il va permettre de faire à Bordeaux, à Paris, à Cambridge ou à Frankfort, elle sera capable de le faire à Dakar, à Saint-Louis ou à Ziguinchor. Or les contraintes internes sont très différentes. L'Université de Dakar, par exemple, souffre énormément de manque de structures d'accueil et d'encadrement pour les étudiants. Avec ses effectifs pléthoriques (plus de 40 000 étudiants, pour une université qui était prévue pour en contenir 15 000), l'Université Cheikh Anta Diop aura du mal à instaurer la qualité comme composante essentielle de cette Réforme, au niveau des Licences en particulier. Il faut savoir que l'application de la Réforme LMD garantit que les étudiants aient un contact direct avec les enseignants pour renforcer la qualité à travers le suivi et l'aide à l'orientation. Autant dire que les mesures d'accompagnement (des effectifs étudiants gérables, des infrastructures d'accueil en nombre et en équipements suffisants, un corps professoral suffisant et aguerri aux technologies de l'information et de la communication : l'inscription en ligne et les cours à distance sont évoqués pour pallier les cours en présentiel...) sont quasi inexistantes.

Il serait illusoire de penser, dans ces conditions, que la Licence ou le Master de Dakar sera l'équivalent, dans cet espace mondialisé des échanges des formations du supérieur, de celle ou de celui dispensé à Paris ou à Londres. En même temps, il est réaliste de penser que cette même Licence ou ce même Master pourra répondre à des besoins de la société sénégalaise, encore faudrait-il s'en donner les moyens.

C'est certainement là un des paradoxes majeurs de cette Réforme dans le contexte sénégalais. Il est vrai que la question de la maîtrise des effectifs et de la gestion des étudiants ne se pose pas de la même manière dans les différentes universités sénégalaises. L'Université Gaston Berger (avec ses 4 500 étudiants), les nouvelles universités publiques et les EPES ont des effectifs plus conformes à des normes d'encadrement acceptable. Néanmoins, il faut approfondir la question de la massification des universités parce qu'elle est une composante essentielle pour la réussite de la Réforme.

Même si la Réforme semble incontournable, toutes les exigences ne sont pas encore remplies. En somme, les conditions ne sont pas totalement réunies pour passer dans une Réforme sectorielle et globale aussi importante. Les universités sénégalaises ne confondraient-elles pas vitesse et précipitation dans leur appropriation de la Réforme LMD ? Au regard de nos différentes observations de terrain, il semble que la précaution serait de mise. Le besoin d'aller vite et d'obtenir des résultats en apparence plus compétitifs par rapport à d'autres universités ou régions de l'Afrique ne devrait pas prendre le dessus face au besoin d'un véritable ancrage territorial des universités sénégalaises.

« Les autorités ont obligation de mettre en œuvre cette réforme, les enseignants n'ont pas l'obligation de résultats tant qu'on ne leur donnera pas les moyens » disait un des responsables d'un syndicat des enseignants du supérieur [Entretien E15, réalisé le 17/07/07]. Autant dire que nous risquons d'assister à une situation de tension permanente.

Conclusion

Nous remarquerons tout d'abord que l'appropriation de la Réforme LMD répond à une logique d'intégration dans un contexte globalisé de l'enseignement supérieur. En d'autres termes, il s'agit pour la plupart des pays africains, et pour le Sénégal en particulier, de se mettre dans une perspective mondialisée des formations du supérieur avec une forte injonction d'acteurs supranationaux. On perçoit là une position stratégique qu'il semble bon de tenir pour les universités sénégalaises, c'est-à-dire le refus de l'isolement. De plus le Sénégal veut se positionner en leader dans l'espace Ouest africain, en matière de formations supérieures. Ce qui explique l'engouement avec lequel les autorités universitaires se sont lancées, parfois sans réserve, dans cette Réforme. Elles valorisent le fait d'être parmi les premiers, sinon les premiers à se lancer dans des démarches supra nationales.

Il ressort également de cette analyse que la Réforme ne donne pas lieu à une même vision nationale de son ancrage. Les discours et positions sont assez différents. Là où les acteurs se retrouvent, c'est autour de son caractère incontournable. De plus, cette Réforme oblige à reconsidérer les politiques universitaires nationales posant ainsi la problématique de leur autonomie dans leur dynamique de construction. À partir de là est posée la question de la souveraineté académique.

Notes

- 1 Le Sénégal devient indépendant en 1960.
- 2 Ce sujet reste très bien documenté dans Bianchini 2004.
- 3 L'UFR de Lettres et Sciences humaines de l'Université a basculé dans la Réforme de L1 à M1 à la rentrée 2007-2008 et à M2 pour la Section Lettres Étrangères Appliquées. Les autres Sections commenceraient leur M2 à la rentrée 2008-2009.
- 4 Résolution n°4 de la 28^e session du conseil des Ministres du CAMES d'avril 2006.
- 5 Depuis 1994, lors des accords de Marrakech, l'éducation est répertoriée, au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), comme un service dont le commerce international est susceptible d'être libéralisé. L'AGCS définit ainsi quatre modalités pour le commerce des services d'éducation. Il s'agit : de la fourniture transfrontières, de la consommation à l'étranger, de la présence commerciale, du mouvement des personnes physiques. Les deux premiers modes de fourniture, selon la terminologie de l'OMC, sont les plus utilisés notamment dans l'enseignement supérieur.
- 6 Par internationalisation de l'enseignement supérieur, nous entendons « le processus d'intégration d'une dimension internationale / interculturelle dans les fonctions d'enseignement, de recherche et de service de l'établissement » universitaire. (Knight 1999:18).
- 7 Cette structure est le résultat d'un séminaire sur le système LMD en 2006 sous l'égide du CAMES. Elle a pour mission de promouvoir une nouvelle politique de coopération universitaire axée prioritairement sur la modernisation de l'offre de formation universitaire en vue de faciliter la mobilité et l'insertion professionnelle des étudiants. Le REESAO regroupe plusieurs universités d'Afrique de l'Ouest.
- 8 Une fenêtre d'opportunité est un événement prévisible ou imprévisible qui favorise la prise en compte d'un problème par les autorités publiques.
- 9 « Le couplage désigne le moment où une solution vient s'attacher à un problème ». (Ravinet, 2006:222).
- 10 Le courant des solutions (policy stream) fait référence aux solutions qui sont suggérées pour résoudre des problèmes. Celles-ci doivent être concrètes, réalisables, et acceptables par les différents protagonistes de la politique publique (population cible, communautés des experts et décideurs). Pour le cas de la Réforme LMD, les problèmes initiaux auxquels elle devait répondre (dans l'espace européen notamment) sont tout autres par rapport à l'espace africain. Le système d'enseignement supérieur français, par exemple, résout, à travers l'adoption de la Réforme LMD, des problèmes propres à la société française et à une France intégrée à l'Europe, selon des modalités et des possibilités que la société non seulement attend mais qu'elle exige. Car, nous le savons, le LMD trouve naissance dans le rapport Attali, commandé en 1997 par Claude Allègre. « L'objet de la mission Attali ne porte pas explicitement sur l'Europe ; il consiste à émettre des propositions pour « préparer la France à cette compétition de la matière grise que sera le XXI^e siècle » (Davidenkoff et Kahn 2006:147).
- 11 Ce sont les aptitudes et compétences opérationnelles qui permettent à un diplômé d'occuper valablement un poste suivant les exigences du marché du travail.

Références

- Affa'a, F.-M. et Des Lierres, T., 2002, *L'Afrique Noire face à sa laborieuse appropriation de l'Université*, Paris : L'Harmattan / PUL.
- Banque Mondiale, 1992, *Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal : les enjeux de la réforme*, Dakar : Bureau régional Afrique.
- Bianchini, P., 2004, *École et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1960 – 2000)*. Paris : Karthala.
- Breton, G. et Lambert, M., 2003, *Globalisation et universités. Nouvel espace, nouveaux acteurs*. Québec : PUL.
- Davidenkoff, E. et Kahn, S., 2006, *Les universités sont-elles solvables dans la mondialisation ?* Paris : Hachette.
- Kingdon, J. W., 1984, *Agendas, Alternatives and publics policies*, Boston (Mass.): Little, Brown and Co.
- Knight, J., 1999, « L'internationalisation de l'enseignement supérieur », in OCDE-IMHE, *Qualité et internationalisation de l'enseignement supérieur*.
- Masjuan, J. M., 2005, « La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur : mythe ou réalité » in Hadji et al. *Étudier dans une université qui change*. Grenoble : PUG. pp. 254-280.
- Ndiaye, F., 2005, « Liberté académique et autonomie universitaire : l'expérience sénégalaise », in JHEA / RESA, vol. 3, n° 2, pp. 111-128.
- Ndoye, A. K., 2007, « Comment le LMD introduit la pédagogie de la réussite », *Interface*, n°4, Dakar : Presses Universitaire de Dakar.
- Ravinet, P., 2006, « Fenêtre d'opportunité » in Boussaguet, Jacquot, Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, 2^e édition, Paris : Sciences Po, Les presses.

